

REUNION DE LA RESERVE COMMUNALE
du 07/03/2017

COMPTE-RENDU

Présents : M. BRAUX, M. MICHAUT, M. VASSELON, M. MICHAUD, Mme GRINOVERO, M. MARSEILLE, Mme POSTROS, M. RAVIER, M. GIRBE, Mme SOREAU, M. BERRUE, M. LE FORESTIER, Mme CHAU, Mme PERARD, M. LENAY, M. ROUSSEAU, M. PERARD, Mme CHENESSEAU – Orléans Métropole, Lieutenant BOUNISSOU - Centre de Secours de St Cyr en Val, M. BRIS – La Croix Rouge, M. BOULARD - Police municipale et M. LE LIÈVRE – Directeur des Services Techniques.

Absents : Mme THOREZ, Mme ROBERT, Mme DURAND, M. DELPLANQUE, Mme VELASCO, Mme RABILLER, M. VERDUN.

M. MARSEILLE souhaite la bienvenue aux participants, confirme la mise en place de la Réserve Communale, puis donne la parole à M. BRAUX.

M. BRAUX remercie tous les membres de la réserve communale pour leur présence ; Il remercie également les invités présents :

- Mme CHENESSEAU, chargée des risques à Orléans Métropole,
- Mr Stéphane BRIS, représentant la Croix rouge,
- Le Lieutenant Thierry BOUNISSOU, représentant les Sapeurs-Pompiers,
- Mr Jean-Philippe BOULARD, Police municipale,
- L'ensemble des élus.

M. BRAUX remercie chaleureusement tous les bénévoles, qui lors des inondations survenues dans la commune ont fait preuve d'une mobilisation totale et d'un élan de solidarité inestimable.

C'est sur cette base, lors de la réunion qui avait rassemblé tous les bénévoles, que la décision de création de cette réserve communale a été prise.

Vous avez été très nombreux à répondre favorablement à ce projet qui est maintenant en phase de déploiement.

M. BRAUX explique qu'il participe, avec Mme CHENESSEAU aux diverses réunions sur les risques d'inondations concernant l'ensemble du Val d'Orléans, à la mise en place de la « STRATEGIE LOCALE DES INONDATIONS » et à la planification des travaux sur les digues en 2017 (on parle de la Loire).

Abordons également les inondations via les petites rivières ; qui aurait cru qu'un tel débordement arriverait ? Il faut en tirer les enseignements.

La réserve communale sera un maillon essentiel pour la Commune de Saint Cyr en Val en complément du Plan Communal de Sauvegarde. La parole est donnée à M. MARSEILLE qui présente l'Agenda de la réunion.

M. MARSEILLE relate l'historique de la soudaineté de la catastrophe qui a frappé la commune et l'élan de solidarité constaté. Un Plan Communal de Sauvegarde a été mis en place par la Commune ; celui-ci fera l'objet d'une actualisation.

Cette réserve communale est le complément indispensable du Plan Communal de Sauvegarde.

M. MARSEILLE donne la parole à Mme CHENESSEAU qui nous informe qu'Orléans Métropole est en phase de mise en place d'une Réserve Communale ; Les communes de Chécy et Saint Jean Le Blanc disposent également d'une telle organisation.

M. MARSEILLE reprend la parole et présente les trois thèmes qui seront abordés : QUOI, POURQUOI et COMMENT.

Intervention de M. ROUSSEAU

- La Réserve communale est un ensemble de bénévoles qui intervient dans différents cas de sinistres (inondation, accidents graves, etc...) en appui des services de secours.

M. MARSEILLE précise que le Maire est le grand patron de la Réserve communale, c'est ce qu'on appelle communément le DOS (Directeur des Opérations de Secours).

Au-dessus, il y a un autre grand patron, c'est le Préfet de Région. Si le Préfet déclenche le « Plan ORSEC », il devient le DOS.

Une réserve communale s'inscrit dans un cadre juridique.

Le cadre juridique de la Réserve communale est une Loi de modernisation de la sécurité civile de 2004. Le DOS concerne tout ce qui administratif, c'est le DOS qui gère tout le dispositif. Le COS (Commandant des Opérations de secours), gère les opérations sur le terrain et travaille en corrélation avec le DOS.

La réserve communale ne se substitue pas aux services de secours officiels.

Le « POURQUOI » : lors de la première réunion qui a été organisée à la suite de la catastrophe, plus de 100 personnes ont fait acte de candidature pour intégrer cette réserve communale.

A ce jour, 75 dossiers d'engagement ont été reçus en Mairie. Au travers des documents, les employeurs ont accepté votre engagement en tant que réserviste.

Il est nécessaire d'organiser cette réserve communale afin de mobiliser les compétences et les disponibilités.

Des formations et des exercices vont être mis en place pour le bon fonctionnement de la réserve

Intervention de M. PERARD pour expliquer le « COMMENT » afin :

- d'identifier les besoins de la commune ;
- de monter le projet sur le plan administratif et financier ;
- de recruter les réservistes ;
- de préparer l'action de la Réserve communale.

M. PERARD démontre que la mise en place de barrières notamment est très compliquée à appliquer mais des exercices seront nécessaires afin d'assurer au mieux cette mission.

Pendant un conflit, il faut :

- ✓ être à l'écoute ;
- ✓ adopter son comportement ;
- ✓ ne pas couper la parole ;
- ✓ comprendre et écouter l'interlocuteur ;
- ✓ montrer que le message est compris ;
- ✓ développer ses propositions ;
- ✓ trouver des solutions ;
- ✓ faciliter les recherches ;
- ✓ expliquer clairement sa position ;
- ✓ s'assurer d'avoir les coordonnées du P.C. et de tout interlocuteur privilégié ;
- ✓ adopter son comportement ;
- ✓ négocier les désaccords ;
- ✓ relever les occupants en décrivant les personnes et surtout décrire le véhicule avec son immatriculation ;
- ✓ relever la direction prise par ses occupants (le signalement est très important).

M. MARSEILLE reprend la parole en insistant bien sur le fait que la réserve communale ne sera pas seule. Il y a l'aide de tous les services municipaux et des membres du conseil municipal.

Intervention de M. ROUSSEAU pour parler des besoins de la commune, en les identifiant :

- ✓ téléphone,
- ✓ véhicules,
- ✓ matériel informatique,
- ✓ le personnel.

Trois phases pour les missions :

- Hors crise :
 - phase de sensibilisation et d'information de la population (ex : l'eau, risques d'accident grave,...)
 - maintien du plan communal de sauvegarde
 - exercices de simulation. Il serait intéressant de faire des exercices sur notre commune et de réfléchir à des exercices communs avec la ville d'Orléans et Orléans Métropole.
- Pendant la crise : la parole est donnée à **M. BRIS, représentant de la Croix Rouge.**

Présentation des missions de la Croix Rouge :

- 1- Catastrophe à effet délimité : les secours départementaux sont suffisants.
- 2- Catastrophe à moyens dépassés : les secours officiels ne sont pas suffisants. Un appel auprès de la réserve communale est sollicité.

Intervention du Lieutenant BOUNISSOU :

Son rôle est d'initier et de sensibiliser la réserve communale aux gestes qui sauvent. Le groupe de travail a souhaité mettre cette formation en place pour que les personnes soient initiées aux gestes qui sauvent.

La réserve bénéficiera d'une formation de 2 heures.

Un planning de formation sera diffusé afin de pouvoir former toute la réserve.

L'objectif est d'être capable d'exécuter correctement les gestes de 1^{er} secours destinés :

- Alerter convenablement les secours,
- Protéger les victimes, les témoins,
- Secourir.

Ce n'est pas une formation obligatoire mais fortement conseillée. Un encadrement est prévu pour un groupe de 10 participants pour une question d'organisation.

Il y aura des mises en situation, des gestes à faire, comment passer un message d'alerte et en fin de formation, une attestation sera remise aux stagiaires.

Question : Pourquoi dans la chaîne de secours, la réserve communale serait le 1^{er} maillon ?

M. ROUSSEAU précise que les bénévoles seront identifiés en tant que réserve communale par le port de chasuble avec inscription. La réserve étant formée serait apte à donner l'alerte et capable de porter assistance à une personne en difficulté.

Dans l'organisation de la réserve communale, il y a :

- 73 actes d'engagement signés,
- 4 encadrants (M. MARSEILLE, M. ROUSSEAU, M. PERARD et M. BRIS),
- Tenue à jour des fichiers,
- Les moyens

- Mise en place d'un système d'alerte qui sera décrit dans le Plan Communal de Sauvegarde,
- Un dispositif d'identification des réservistes
- Définir les points de rassemblement,
- PC de commandement pour la réserve communale, afin de dispatcher les différentes tâches.

Répartition géographique :

- Plan de la Commune avec situation géographique des réservistes.

- **Programme de formation :**

- Initiation aux 1^{er} secours ;
- Gestion des conflits ;
- Exercices de simulation.

Communication :

- Site internet de la Mairie
- Bulletin interne trimestriel
- Points de rencontre

M. BRAUX remercie encore les 4 encadrants et rappelle tout le travail qui a été effectué en amont par les différents intervenants ainsi que les services (Sébastien pour la communication, Loïc et Virginie, etc...). On a beaucoup parlé de PCS, M. BRAUX explique qu'Orléans Métropole travaille aussi sur la mise en place du Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Lors des inondations, il n'y avait pas de Plan Intercommunal de Sauvegarde, donc sur certains aspects il y a eu des improvisations. C'est un document qui sera complémentaire aux Plans Communaux de Sauvegarde.

M. BRAUX remercie encore une fois la réserve communale et demande s'il y a des questions.

Question :

- 1) Est-ce qu'il y aura des exercices de nuit comme de jour ?
Oui, il y aura des exercices avec Orléans Métropole mais surtout sur la commune. D'ailleurs, des exercices d'évacuation ont été organisés par la Préfecture il y a de cela 3 à 4 ans avec les communes de Saint Jean le Blanc et Saint Denis en Val.
- 2) Comment la réserve communale sera-t-elle prévenue ?
Les mémos seront envoyés sur les adresses mail et un onglet sera créé sur le site internet de la Mairie. M. BRAUX précise que les numéros de téléphone et les adresses mail de la réserve sont confidentiels.
- 2) Où aura lieu la formation ?
La formation aura lieu au gymnase – salle multi activités.
- 3) Comment ça se passe pour les personnes, n'ayant pas l'accord de leur employeur ?
Les salariés doivent relancer leur employeur et si c'est un non catégorique, il ne pourra pas intégrer la réserve communale. M. BRAUX propose de faire un courrier afin d'appuyer la demande.
- 4) En cas d'absence d'un membre de la réserve pour congés, comment peut-on prévenir ?
Une adresse mail Mairie sera créée afin que la personne qui s'absente puisse prévenir les encadrants ainsi que la Mairie.
- 5) Est-ce que la liste des 75 est figée et comment s'inscrire sur la liste de la réserve communale ?
Non, elle n'est pas figée ; le volontaire doit contacter la mairie à l'adresse suivante : contact@mairie-saintcyrenval.fr et préciser qu'il veut rejoindre l'équipe de réservistes.
- 6) Par rapport au plan de formation, sera-t-elle organisée toute l'année ?
Oui il faut faire vivre cette réserve et il y aura des formations qui seront organisées au fur et à mesure qu'il y aura de nouvelles inscriptions.

- 7) Est-il possible d'être dans la réserve en dehors des heures de travail ?
Oui, s'il n'y a pas de possibilités avec l'employeur.
- 8) Est-ce que les réservistes interviendront pour aider Orléans Métropole ?
La réserve communale intervient sur sa commune mais effectivement si besoin dans une autre commune, une demande peut être faite par Orléans Métropole.
M. BRAUX rappelle que la priorité est à la commune mais qu'une demande d'une autre commune pourra être examinée.
- 9) Pourquoi les réservistes sont les premiers maillons de la chaîne ?
Les réservistes seront sollicités avant la crise. En exemple, pour l'évacuation de la population lors des inondations de la Loire, la réserve communale fera le relais pour participer à l'évacuation des personnes.

Pour clôturer la réunion, un pot de remerciement est organisé.

La séance est levée à 19h30.